

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet à 18 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur François ANTARIEU, Maire.

Présents : Mrs ANTARIEU François, PASCAL Gilles, DELORME Vincent, BUISSON Jean-François, TOURNU Stéphane, LACHÈZE Michel, Mme CARRÉ Meggie, Mrs BARRET Yohan, BRAGARD Aurélien, Mme PONCET Marie-Ange, M. TRÉVISANI Jacky, Mme BERTHIER Catherine, M. CHAUVEAU Jean-Louis.

Absent(s) excusé(s) : Mme PIDOUX Florence ayant donné pouvoir à M. BUISSON Jean-François
Mme BARJHOUX Véronique ayant donné pouvoir à M. ANTARIEU François

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : Mme PONCET Marie-Ange

Assistait : Mme JANIN Annette, Rédacteur Principal.

Monsieur François ANTARIEU, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00, en souhaitant la bienvenue aux conseillers présents, et constate que le quorum est atteint, tous les conseillers étant présents ou régulièrement représentés.

D40-2020 / APPROBATION COMPTE-RENDU (CR) CONSEIL MUNICIPAL DU 03.07.2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

Les Conseillers Municipaux présents signeront le registre des CR en fin de séance.

D41-2020 / ÉLECTION DES DÉLÉGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Monsieur François ANTARIEU, Maire, en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a ouvert la séance.

Madame Marie-Ange PONCET a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur François ANTARIEU, Maire, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et 2 conseillers représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Monsieur François ANTARIEU, Maire, a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M. Gilles PASCAL, M. Michel LACHÈZE, Mme Meggie CARRÉ, M. Yohan BARRET.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code Électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du Code Électoral, le Conseil Municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher le bulletin, que le Conseiller Municipal l'a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Élections des délégués :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués :

ANTARIEU François	: 14 voix
PIDOUX Florence	: 12 voix
PASCAL Gilles	: 9 voix
BUISSON Jean-François	: 9 voix

M. ANTARIEU François, Mme PIDOUX Florence, M. PASCAL Gilles ont été proclamés élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants :

LACHÈZE Michel	: 13 voix
CARRÉ Meggie	: 13 voix
TOURNU Stéphane	: 10 voix
BUISSON Jean-François	: 7 voix
TRÉVISANI Jacky	: 2 voix

M. LACHÈZE Michel, Mme CARRÉ Meggie, M. TOURNU Stéphane ont été proclamés élus au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal a été dressé et clos le 10 juillet 2020 à 18h45 en triple exemplaires et a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

D42-2020 / DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Propriété M. Mme LORTON Gérard

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Marine LAVIE, Notaire à Marcigny, concernant l'immeuble cadastré section AE n°311, d'une superficie de 648 m², appartenant à M. Mme LORTON Gérard, et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de prémption dont dispose la commune.

D43-2020 / PROCURATION POSTALE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner procuration pour retirer et recevoir les courriers remis par la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le Maire donne procuration aux personnes désignées ci-après :

- . Mme JANIN Annette, Rédacteur Principal
- . M. PASCAL Gilles, 1^{er} adjoint
- . M. DELORME Vincent, 2^{ème} adjoint
- . M. BUISSON Jean-François, 3^{ème} adjoint

D44-2020 / DÉLÉGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En complément des délégations données lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration de la commune, le Maire demande au Conseil Municipal de lui déléguer certaines compétences complémentaires pour la durée de son mandat, en conformité avec l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire pour la durée de son mandat :

2°) De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal de 2.000,00 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26°) De demander à tout organisme financeur, pour les travaux et dépenses inférieurs à 100.000,00 € et susceptibles de bénéficier de subventions, ces conditions étant fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de telles subventions.

D45-2020 / CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

La discussion sur la constitution des Commissions Communales et sur la participation des conseillers à ces commissions s'engage sur la base du tableau récapitulatif des choix exprimés par chacun des conseillers avant la réunion et du tableau des propositions.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer en son sein 8 commissions et valide la participation des conseillers à ces commissions :

Vie Quotidienne, notamment en charge du **Tourisme**, de la **Culture**, de l'**Accueil**, des **Sports et Loisirs**, ainsi que du lien avec les **associations** du village concernées : M. Gilles PASCAL, Mme Meggie CARRÉ, Mme Florence PIDOUX, Mme Marie-Ange PONCET, Mme Véronique BARJHOUX, Mme Catherine BERTHIER, M. Jean-Louis CHAUVEAU

Communication – Blog : M. Gilles PASCAL, Mme Meggie CARRÉ.

Bâtiments communaux – Urbanisme : M. Vincent DELORME, M. Michel LACHÈZE, Mme Florence PIDOUX, M. Aurélien BRAGARD, M. Jacky TRÉVISANI.

Voirie – Réseaux : M. Vincent DELORME, M. Jean-François BUISSON, M. Michel LACHÈZE, M. Yohan BARRET, M. Jacky TRÉVISANI.

Environnement – transitions écologiques, notamment en charge les ordures ménagères et des déchets, des sujets relatifs à l'énergie, l'amélioration de l'habitat et le fleurissement. Cette commission a également un rôle transverse pour s'assurer que l'empreinte écologique est correctement appréhendée dans les projets de la commune : M. Aurélien BRAGARD, M. Stéphane TOURNU, M. Vincent DELORME, Mme Marie-Ange PONCET, Mme Véronique BARJHOUX, M. Yohan BARRET.

Affaires scolaires, actions sociales, activités économiques : M. Gilles PASCAL, Mme Meggie CARRÉ, Mme Florence PIDOUX, Mme Marie-Ange PONCET.

Administration et Personnel communal : M. Jean-François BUISSON, M. Gilles PASCAL, M. Yohan BARRET, Mme Marie-Ange PONCET, M. Jacky TRÉVISANI.

Finance : M. François ANTARIEU, M. Gilles PASCAL, M. Jean-François BUISSON, M. Stéphane TOURNU.

M. François ANTARIEU rappelle que le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

Il invite les commissions à se réunir dans les meilleurs délais pour s'organiser et désigner l'animateur responsable dans chacune des commissions.

Les commissions devront prévoir leur programme de travail pour faire les diagnostics, prioriser les sujets, rechercher et évaluer les propositions de solutions. Elles auront l'opportunité, chaque fois que cela sera nécessaire, de présenter leurs analyses et suggestions, leurs projets, pour permettre au Conseil Municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

D46-2020 / DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

A la suite des désignations effectuées lors du Conseil Municipal du 3 juillet dernier, il convient de procéder à une nouvelle série de désignations de Délégués de la commune aux organisations extérieures.

Après échange, il est décidé à l'unanimité de procéder par vote à main levée.

La commune doit déléguer 1 titulaire et 1 suppléant à la commission consultative du legs Bouthier de Rochefort dont elle fait partie, comme les 13 autres communes de l'ancien canton de Semur-en-Brionnais.

Après appel à candidature et vote, Mr Jean-François BUISSON est élu délégué titulaire et Mme Florence PIDOUX déléguée suppléante à la commission consultative du legs Bouthier de Rochefort.

La commune doit déléguer 2 titulaires et 2 suppléants au Syndicat Refuge Fourrière (animaux errants), dont elle fait partie.

Après appel à candidature et vote, Mr Jean-François BUISSON et Mr Stéphane TOURNU sont élus délégués titulaires et Mr Michel LACHÈZE et Mr Jacky TRÉVISANI sont élus délégués suppléants au Syndicat Refuge Fourrière.

La commune doit déléguer 1 titulaire et 1 suppléant à l'organisation commune Office de Tourisme de Marcigny / Semur, dont elle fait partie.

Après appel à candidature et vote, Mr Jean-Louis CHAUVEAU est élu délégué titulaire et Mme Catherine BERTHIER est élue déléguée suppléante à l'Office de Tourisme de Marcigny / Semur.

La commune doit désigner 1 Correspondant Défense auprès de la Délégation Militaire Départementale de Saône-et-Loire.

Après appel à candidature et vote, Mr Vincent DELORME est désigné Correspondant Défense de la commune auprès de la Délégation Militaire Départementale de Saône-et-Loire.

POINT D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Le Maire fait un compte-rendu de la réunion des maires des communes de la communauté de communes de Semur-en-Brionnais (CC Semur) qui s'est tenue la veille, jeudi 9 juillet 2020, à Fleury la Montagne.

Cette réunion avait pour objectif de préparer les projets de décisions à présenter au vote lors de la réunion des délégués communautaires du mercredi 15 juillet 2020.

Parmi les points abordés figuraient la constitution des commissions thématiques, les modalités de participation des élus des communes à ces commissions et les évolutions des représentations des communes et des communautés de communes dans les organismes extérieurs tels que le Pays Charolais Brionnais, le SMEVOM ou bien la SAEM Marché au cadran.

QUESTIONS DIVERSES

Il est question des rencontres demandées par les élus du Département avec les nouvelles équipes municipales, notamment M. Arnaud DURIX, Conseiller Départemental de notre canton de Chauffailles et Mme Josiane Corneloup, Députée de notre circonscription.

Par ailleurs, il est fait compte-rendu des discussions avec et au sein du comité des fêtes pour l'organisation d'animations du village en fin de cet été, pour pallier l'annulation rendue obligatoire

de la fête de la Madeleine pour cause de crise sanitaire. Le Conseil Municipal doit prendre contact avec l'artificier.

Une rencontre avec les différentes associations du village est à organiser avant le prochain conseil, dans la mesure du possible.

Un point a également été fait pour rappeler que les Conseillers Municipaux ont à connaître des informations, qu'elles émanent d'autorités publiques ou de personnes privées, de nature strictement confidentielle. Chacun doit s'engager à respecter cette confidentialité, y compris au sein des proches.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le jeudi 30 juillet à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Suivent les signatures.